



APPEL À CANDIDATURES N° 00006 /MINEPIA/PDCVEP/CN DU 23 AOUT 2024

Pour le recrutement de deux cent soixante-quinze (275) jeunes camerounais(es), diplômé(e)s de l'enseignement supérieur, intéressé(e)s par la création d'entreprises dans l'un des maillons de la chaîne de valeur de l'élevage ou de la pisciculture, dans le cadre des activités du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP).

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont convenu de cofinancer le Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP), objet de l'Accord de Prêt N°2000200003001 signé le 3 avril 2020 et ratifié par Décret N°2020/322 du 22 juin du Président de la République. L'Agence d'exécution du Projet est le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA).

Le Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Élevage et de la Pisciculture (PDCVEP) est une initiative conjointe du Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement (BAD). Il émane de la volonté du Gouvernement du Cameroun de faire participer activement le sous-secteur Élevage et Pisciculture à la recherche d'une croissance économique devant générer des emplois et des revenus substantiels au monde rural. Le Projet vise l'accroissement compétitif et hygiénique des produits bovins, porcins et piscicoles, et l'amélioration des revenus des acteurs ainsi que la création de nouveaux emplois, notamment par l'auto-emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, dans les trois chaînes de valeurs retenues (bovins, porcins, piscicoles).

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées à l'auto-emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, le Projet comporte un volet ENABLE YOUTH Cameroun, permettant la formation et l'accompagnement des jeunes à la création de leurs propres entreprises. À cet effet, le MINEPIA et la BAD, lancent un appel à candidatures pour l'incubation de la première cohorte de 275 jeunes camerounais, des deux sexes, intéressés par la création d'entreprises dans l'un des maillons de la chaîne de valeur de l'élevage ou de la pisciculture.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'incubation, dans le cadre du PDCVEP, a pour vocation, d'accompagner les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dont les sans-emplois, les jeunes professionnel(le)s diplômé(e)s et les jeunes porteur(se)s de startups âgées d'au plus trois (03) ans pour la consolidation de leurs jeunes entreprises. Ainsi, le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) vise la promotion de l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes remplissant les conditions requises prenant en compte l'aspect genre, à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Dynamiser et moderniser les entreprises innovantes dans les chaînes de valeur de l'élevage et de la pisciculture ;
- Mobiliser les meilleures structures d'accompagnement du MINEPIA et d'ailleurs, ainsi que les professionnels des métiers d'élevage et de la pisciculture (de la production à la commercialisation en passant par la transformation et les métiers supports et connexes) pour accompagner les futurs jeunes entrepreneurs ;
- Développer des synergies entre les acteurs (secteurs public et institutionnel, secteur financier, monde économique) pour favoriser la réussite des projets entrepreneuriaux des jeunes ;
- Développer la culture d'entreprise chez les jeunes dans les chaînes de valeur de l'élevage et de la pisciculture.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

Peuvent faire acte de candidature, les jeunes des deux sexes remplissant les critères suivants :

- Être de nationalité camerounaise ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- Avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais ;
- Être porteur d'idée d'entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur de l'élevage ou de la pisciculture, en rapport avec la ou les spécialités (métiers) de la Structure d'accueil pour l'incubation choisie (confer point 8 ci-dessous) ;
- Choisir une Structure d'accueil pour l'incubation parmi celle-ci-dessous listées ;

NB : La preuve de la formation professionnelle dans l'un des maillons des chaînes de valeur de l'élevage ou de la pisciculture constitue un atout.

4. PROFIL DU CANDIDAT

- Être diplômé(e) de l'enseignement supérieur (baccalauréat ou General Certificate of Education Advance Level au minimum ou équivalent) ;
- Être âgé(e) de 18 à 35 ans ;
- Être porteur d'une idée d'entreprise dans l'un des maillons des chaînes de valeur de l'élevage ou de la pisciculture, en rapport avec la ou les spécialités (métiers) de la Structure d'incubation choisie.

5. DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Une Fiche de candidature remplie, datée et signée [téléchargeable sur le site www.minepia.gov.cm, ou à retirer auprès des délégations régionales et départementales du MINEPIA, des Antennes du PDCVEP et des Structures retenues pour l'incubation (voir le point 8 ci-dessous)] ;
- Un Curriculum Vitae, daté et signé par le (la) candidat (e) ;
- Une copie d'acte de naissance certifiée datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Une photocopie certifiée de la carte nationale d'identité ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin habilité datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Des documents justifiant d'une idée d'entreprise du candidat dans l'un des maillons des chaînes de valeur de l'élevage ou de la pisciculture ;
- Deux photos d'identité 4x4.

6. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures, portant la mention « Candidature pour l'incubation d'entreprise par le PDCVEP », remplissant les critères ci-dessus énumérés aux points 4. et 5. et rédigés en français ou en anglais, doivent être déposés en deux (02) exemplaires, dont un (01) original et une (01) copie, au plus tard **21 jours** après la date de publication du présent appel, à 15 heures 30 minutes précises, auprès de la Structure d'accueil pour l'incubation de son choix.

7. SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats se fait en deux phases.

Première Phase. La présélection

La présélection des candidats se fait sur étude de dossier au sein de la structure d'accueil pour l'incubation du choix du (de la) candidat(e).

Seules les candidatures présélectionnées seront appelées à passer à la 2^{ème} phase.

Deuxième phase. Entretien avec le Jury

L'entretien individuel avec le jury se fera de manière orale pour chaque candidat (e) présélectionné (e). Il portera sur les critères d'évaluation conformément au tableau ci-dessous :

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION	POINTS
01	Situation existante et besoins à satisfaire	15 points
02	Objectif poursuivi par l'idée d'entreprise	20 points
03	Description de l'idée d'entreprise	15 points
04	Méthodes et moyens pour concrétiser l'idée d'entreprise	20 points
05	Potentiel entrepreneurial du (de la) jeune candidat(e)	25 points
06	Présentation du dossier	05 points
TOTAL		100 points

Seuls (es) les candidats (es) sélectionnés (es) à l'issue de l'entretien avec le jury seront admis (es) dans la structure d'accueil pour l'incubation, qu'ils (elles) ont préalablement choisi lors du dépôt de leurs dossiers.

NB :

- 1) *Les dossiers incomplets ne seront pas examinés ;*
- 2) *Toute candidature n'ayant pas obtenu au moins 70 points sur les 100 ci-dessus mentionnés, sera éliminée.*
- 3) *Les candidatures féminines sont fortement encouragées ;*
- 4) *La supervision de la sélection est assurée conjointement par l'Unité de Coordination du PDCVEP et par le représentant du Bureau International du Travail (BIT), partenaire du Projet dans le cadre de la mise en œuvre de l'incubation.*

8. STRUCTURES D'ACCUEIL POUR L'INCUBATION

N°	Régions	Structures retenues pour l'incubation	Nombre de places	Différents métiers dans les filières
1	Adamaoua	Station Zootechnique de Wakwa/Ngaoundéré	25	Entrepreneuriat en production Bovine et métiers connexes ⁽¹⁾
2	Centre	Pôle Maraîcher de Lablé du Diocèse de Bafia	25	- Entrepreneuriat en production Bovine et métiers connexes ; - Entrepreneuriat en production porcine et métiers connexes ;
		Incubateur By UCAC de Yaoundé	25	
3	Est	Centre de Formation d'Animateurs Ruraux (CFAR) de Nkolbomo de Batouri	25	- Entrepreneuriat en Pisciculture et métiers connexes
4	Extrême-nord	Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire (CNFZV) de Maroua	25	- Entrepreneuriat en production Bovine et métiers connexes - Entrepreneuriat en production porcine et métiers connexes ;
5	Littoral	Unité Pilote d'Aquaculture Intensive de Logbaba de la CDPM de Douala	25	Entrepreneuriat en Pisciculture et métiers connexes
6	Nord	Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Lagdo/Garoua	25	- Entrepreneuriat en production Bovine et métiers connexes ; - Entrepreneuriat en production porcine et métiers connexes ;
7	Nord-Ouest	Community Development Specialization Training School (CDSTS) de Santa	25	- Entrepreneuriat en Pisciculture et métiers connexes
8	Ouest	Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire (CNFZV) de Foumban	25	- Entrepreneuriat en production porcine et métiers connexes ; - Entrepreneuriat en Pisciculture et métiers connexes
9	Sud	Station Aquacole d'Ebolowa	25	- Entrepreneuriat en production porcine et métiers connexes ;
10	Sud-Ouest	Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFI)	25	- Entrepreneuriat en Pisciculture et métiers connexes

(1) - Métiers connexes : transformation, commercialisation, transport, etc., dans la filière.

Les jeunes porteurs d'idées de projets d'entreprise, admis en incubation, bénéficieront d'une formation dans l'une des Structures pour incubation ci-dessus, sur une période de trois (03) mois. Pendant cette période, le jeune admis dans ladite structure est astreint au respect scrupuleux de ses règles et procédures de conduite et de gestion ;

À l'issue de la formation de trois (03) mois, les jeunes porteurs de plans d'affaires bancables validés bénéficieront d'un accompagnement à l'installation d'une durée de six (06) mois et d'un accompagnement à la consolidation de la jeune entreprise sur une période de douze (12) mois.

**LE MINISTRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET
DES INDUSTRIES ANIMALES**


Docteur TAÏGA

